



HAL
open science

Travail, famille : le temps des grandes transformations

Robert Castel, Claude Martin

► **To cite this version:**

Robert Castel, Claude Martin. Travail, famille : le temps des grandes transformations. Conférence du bureau des temps de Rennes, Bureau des temps, May 2012, Rennes, France. halshs-01172074

HAL Id: halshs-01172074

<https://shs.hal.science/halshs-01172074>

Submitted on 6 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONFÉRENCE-DÉBAT

« *Travail, famille : le temps des grandes transformations* »

par
Robert Castel et Claude Martin

Anne Chevrel. Bonsoir. Bienvenue à tous. J'ai le plaisir d'animer cette conférence-débat qui va être l'occasion d'échanger sur les thèmes du travail et de la famille, et de nous interroger sur les temps que nous vivons, qu'on peut caractériser comme étant ceux des grandes transformations. Nous sommes réunis ce soir pour écouter les analyses de deux sociologues, Robert Castel et Claude Martin, qui vont nous aider à évaluer nos décisions personnelles à l'aune d'un temps plus long que celui de la quotidienneté.

Avant cela, j'aimerais que l'on précise le cadre de cette conférence. Jocelyne Bougeard, vous êtes adjointe au maire de Rennes, déléguée aux temps des villes et aux droits des femmes. Vous êtes également élue de quartier. Enfin, vous pilotez le Bureau des Temps, une structure chargée de réfléchir sur l'articulation entre nos différents temps de vie. À cet effet, vous avez mis en place un cycle de conférences.

Jocelyne Bougeard. La création du Bureau des Temps remonte à 2002. Il s'agit d'une petite unité, d'un service municipal, désormais métropolitain, animé par quelques personnes, qui s'est fixé un certain nombre d'objectifs, dont celui de sensibiliser et d'informer l'ensemble de la population, et donc tous les acteurs locaux, à cette question de l'organisation temporelle.

Nous avons certes beaucoup travaillé, en tant que collectivité locale, sur les questions d'aménagement de l'espace. Mais nos missions de service public nous invitaient très clairement à prendre en compte des mutations sociales et sociétales très fortes, très rapides, sur lesquelles on doit aussi pouvoir peser. Je retiens avec beaucoup d'intérêt ce qu'Edmond Hervé nous disait, nous encourageant à ce travail : « *Le temps est un révélateur des inégalités, mais c'est aussi un levier formidable pour lutter contre les inégalités. Il y a un pouvoir du temps.* » À cet égard, la dimension d'information, de partage des analyses, nous semblait importante. Nous avons donc initié dès 2003 un cycle de conférences. Nous continuons depuis à nous réunir trois à quatre fois par an.

Ce soir, nous allons concentrer notre attention sur les mutations qui ont affecté l'organisation du travail

ainsi que la famille, qui reste centrale dans nos vies. Il ne s'agit pas de la modéliser, mais au contraire de faire en sorte que la diversité, la richesse des formes familiales, conjugales, amoureuses, personnelles, puisse justement s'épanouir au bénéfice de tous.

Je tiens à remercier tout particulièrement les Champs Libres, pour les moyens techniques mis à notre disposition, et évidemment M. Castel et M. Martin, pour avoir répondu à notre invitation.

Anne Chevrel. Nous allons commencer par de brèves présentations. Robert Castel, vous êtes agrégé de philosophie et connu surtout comme sociologue. Votre nom a été associé à celui de Pierre Bourdieu dès la fin des années 1960. Dans les années 1970, vous avez développé une sociologie critique. Vous vous êtes intéressé à la psychiatrie et, plus particulièrement, au traitement des maladies mentales. Depuis les années 1980, vous travaillez essentiellement sur le travail et ses transformations. Vous avez notamment étudié les changements affectant l'emploi, l'évolution de la notion de salariat et, plus récemment, la montée des incertitudes dans le monde du travail. Voilà pour un portrait très succinct. Je me dois d'ajouter que vous êtes un Breton de retour sur ses terres, puisque vous êtes brestois.

Quant à vous, Claude Martin, vous êtes également sociologue. Vous êtes directeur de recherches au CNRS, directeur du Centre de recherches sur l'action politique en Europe. Vous enseignez à Sciences Po Rennes, ainsi qu'au Conservatoire national des arts et métiers. Enfin, vous êtes titulaire de la chaire sur le lien social, à l'École des hautes études en santé publique de Rennes. Vos travaux se sont développés au croisement de la sociologie de la famille et des politiques sociales. Vous vous êtes notamment intéressé aux évolutions de la famille et des modes de régulation, de protection, que peut apporter la famille.

Le prétexte pour vous inviter, c'est la parution d'un livre, dont on va parler dans quelques minutes. Mais précédant ce livre, il y a eu une rencontre. Vous vous connaissez depuis de nombreuses années...

Claude Martin. Oui, depuis le milieu des années 1980. L'ouvrage auquel vous avez fait allusion représente en quelque sorte l'hommage d'un ancien doctorant à son directeur de thèse. Ce projet me tenait très à cœur. J'y ai associé et impliqué de nombreux collègues, que connaît Robert Castel depuis de longues années également, de fins connaisseurs de son travail. Ils ne constituent en rien une cour, loin s'en faut. Ces personnes ont accepté que ce livre soit autre chose qu'un hommage, que ce rituel du monde académique consistant à offrir des mélanges en l'honneur d'un chercheur ou d'un enseignant. L'ouvrage est sous-titré *Échanges avec Robert Castel*. Et, effectivement, différents pans de son travail, différents éléments des thèses qu'il défend ont été discutés. Des prolongements qu'appellent ses travaux ont été intégrés, ainsi que des critiques, si l'on peut parler de critiques quand il s'agit d'affiner, de compléter, de discuter. Voilà donc, pour résumer, la fonction qu'a remplie cet ouvrage, dont j'ai assuré la direction, et dont nous avons, à deux mains, peaufiné le fond et la forme.

Anne Chevrel. Robert Castel, comment avez-vous réagi à l'annonce de ce projet par Claude Martin ?

Robert Castel. J'ai tout d'abord été surpris. Claude avait pensé à tout avant de me contacter. Du coup, il fallait bien que j'accepte de rejoindre l'entreprise. Après tout, c'est moi qui étais sur la sellette. Et puis, pour être franc, cela m'a fait plaisir. Ce recueil n'est pas un collage de différents textes ayant plus ou moins rapport à ma personne. Le résultat n'est certes pas parfait. Mais nous nous sommes efforcés de tendre vers une certaine cohérence. C'est moins facile qu'avec un livre qu'on écrit de la première à la dernière ligne. Mais je pense que l'ouvrage conserve une unité. Surtout, il y a ce fil conducteur du temps, justement, du temps qui passe, qui induit des transformations.

Il s'agissait donc d'essayer de construire une sorte d'intelligibilité, pour penser le temps. Bref, en tant que sociologues, de penser les transformations qui affectent le monde d'aujourd'hui.

Anne Chevrel. L'ouvrage s'intitule *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*. Il est paru aux éditions La Découverte. Il fait l'objet d'un nouveau tirage, le précédent était déjà épuisé. Voilà donc un livre de type universitaire qui rencontre un certain succès.

Revenons à son contenu. Robert Castel, vous évoquez les changements qui sont intervenus au sein de notre société depuis les années 1960. Vous en isolez notamment un : la disparition de la croyance en un avenir meilleur.

Robert Castel. À mon avis, c'est en effet une des caractéristiques fondamentales du changement intervenu depuis une quarantaine d'années, depuis que l'on a commencé à parler de « crise », au milieu des années 1970. Nous ignorions alors que nous vivions la fin d'une période de développement économique et social considérable, qui a été appelée — l'expression est discutable — les Trente Glorieuses, et qui envisageait avec une grande confiance la possibilité de maîtriser l'avenir. Nous nous pensions sur une trajectoire de progrès économique et social continu. Et même, nombreux étaient ceux qui pensaient que nous allions vers des lendemains qui chanteraient après la Révolution.

Aujourd'hui, toutes les enquêtes d'opinions sont unanimes pour souligner une forte inquiétude à l'égard de l'avenir, qui porte au moins autant de menaces que d'espérances. Cette montée des incertitudes est l'une des caractéristiques, ou tout au moins un des symptômes majeurs, de cette transformation considérable qui se manifeste de façon de plus en plus insistante depuis une quarantaine d'années. Par exemple, selon certains sondages, une majorité de Français craindrait de devenir SDF. Cette crainte est certainement exagérée, mais elle révèle ce sentiment répandu de ne plus dominer le temps.

Anne Chevrel. Cette peur du déclassement, pensez-vous qu'elle caractérise le monde du travail ou, plus généralement, l'ensemble de la société ?

Robert Castel. Lors d'un tremblement de terre, les secousses se répercutent en ondes concentriques depuis un épïcentre, touchant différents secteurs. Je pense qu'on peut avancer que l'épïcentre de la grande transformation que j'ai évoquée s'est produit dans l'ordre du travail. Jusqu'aux années 1970, il y avait une hégémonie du statut de l'emploi. Autrement dit, le travail paraissait assuré dans la durée ; le salaire était censé être relativement décent, en tout cas au moins au niveau du Smic ; et puis, et peut-être surtout, des protections fortes y étaient rattachées (droit à la retraite, par exemple).

Aujourd'hui, deux phénomènes se sont imposés. D'abord un chômage de masse, qui touche au moins 10 % de la population active en France. Dans des pays comme l'Espagne ou la Grèce, ce taux est de l'ordre de 25 %. Ensuite, la précarisation des relations de travail. On pourrait en parler longuement. Aujourd'hui, des millions de personnes travaillent, sans que cela suffise à assurer, pour eux-mêmes et leur famille, un minimum de ressources et de droits permettant de vivre dans une certaine indépendance économique et sociale. Il me semble que cette dégradation intervenue au sein du monde du travail est une ligne de fracture très forte, qui explique pour partie cette grande transformation qui s'est déployée depuis une quarantaine d'années.

Anne Chevrel. « Transformation », « montée des incertitudes »... Claude Martin, vous écrivez que la sphère du travail, effectivement, a connu des bouleversements, mais la sphère de la famille aussi a été affectée par une transformation de fond au cours de ces quarante dernières années...

Claude Martin. Oui, c'est aujourd'hui une banalité d'affirmer que la structure familiale qui a prévalu durant la période précédant la crise — qui n'était pas en tout point glorieuse, comme l'a rappelé Robert Castel — fait figure d'épiphénomène historique. En effet, ce modèle familial n'a guère duré, du moins si on le considère à l'aune du temps long. Cette famille des Trentes glorieuses était fondée sur le mariage — on ne s'était jamais marié aussi jeune, ni en aussi grand nombre. Ces unions étaient plutôt stables, les taux de séparation et de divorce étant relativement marginaux (aux alentours de 10 %). Par ailleurs, cette famille était très féconde. Après avoir attendu pratiquement un peu plus d'un siècle, la France connaissait enfin, comme beaucoup d'autres pays après la guerre, un baby-boom. Si l'on se réfère à ces critères, la famille des « Trente Piteuses » qui ont suivi, pour reprendre l'expression de Nicolas Baverez, a profondément changé.

On pourrait se demander comment tout a commencé et où se situe l'épïcentre de ces bouleversements. L'image de l'épïcentre me semble tout à fait pertinente. Une certaine sociologie de la famille, qui propose une approche clinique des transformations, pense qu'une partie de l'épïcentre est à rechercher du côté de la vie privée, dans la famille elle-même. D'aucuns pensent que les transformations qui affectent le monde du travail et celles qui concernent la famille sont relativement autonomes : elles auraient eu lieu

parallèlement, elles seraient en quelque sorte co-occurentes ; il n'existerait pas de liens logiques apparents entre elles. Ainsi, par exemple, la fécondité a recommencé à baisser dès le milieu des années 1960, et non après le premier choc pétrolier (1973). Certains phénomènes, qui datent d'avant la crise, se sont prolongés et intensifiés après.

C'est pour cette raison que comme Robert Castel, je pense que l'épicentre principal s'est produit dans le monde du travail. Je défends l'idée selon laquelle la famille est un résultat. C'est un espace de taille réduite, un observable à partir duquel on peut extrapoler, et un miroir dans lequel se reflètent les transformations du monde extérieur. Je pense que l'origine de nombre des transformations qui affectent la famille contemporaine est à rechercher dans les évolutions du monde du travail. La précarisation des statuts et des revenus, la flexibilité du temps de travail ont un impact évident sur la vie quotidienne, modifiant les rapports intrafamiliaux, les liens conjugaux, les relations parents-enfants. Tout cela est un résultat. C'est même de cette façon que l'on peut empiriquement étudier la famille et, à partir de ces observations, essayer de comprendre ce qui la structure, dans la sphère publique.

Anne Chevrel. Deux types de transformations sont donc à l'œuvre, en parallèle, affectant d'une part le monde du travail et d'autre part la famille. Quelles sont les conséquences de ces transformations ? Dans le monde du travail, on a pu observer une modification des places respectives de l'individu et du collectif. À ce sujet, vous parlez de « décollectivisation ».

Robert Castel. Je pense, en effet, qu'il faut employer ce terme de « décollectivisation ». Auparavant, au sein de la société salariale, qui avait donné cette consistance à l'ordre du travail, le collectif protégeait les individus. Ces derniers étaient insérés dans des systèmes de régulation, qu'il s'agisse des grandes unités de travail, des syndicats puissants qui défendaient les intérêts des travailleurs, des conventions collectives, des régulations assurées par le droit du travail, ou de la protection sociale. Enfin, il faut mentionner le rôle de l'État, qui coiffait cet édifice — l'État social faisant alors figure de « collectif des collectifs ». C'est le modèle qui prévaut à la fin du capitalisme industriel, dans les années 1960 et jusqu'au début des années 1970. Je pense que l'on peut avancer que le nouveau régime du capitalisme, que nous connaissons aujourd'hui avec la mondialisation, met en concurrence les individus entre eux, impose au monde du travail la mobilité, la flexibilité, et prend à contre-pied ces formes d'organisations collectives désormais considérées comme des obstacles au libre déploiement du marché, à la compétitivité des entreprises. C'est dans ce sens qu'on peut parler d'une dynamique de décollectivisation, qui opère d'ailleurs à plusieurs niveaux, mais qui touche en premier lieu le monde du travail.

Si l'on prend pour exemple les anciens bastions du capitalisme industriel, comme Renault ou Peugeot, on s'aperçoit que les grandes usines ont été démembrées : la production est désormais assurée au sein de plus petites unités ; on embauche des intérimaires qui ne sont pas intégrés à l'entreprise ; on recourt largement

à la sous-traitance, où les conditions de travail sont beaucoup plus précaires, moins protégées. Désormais, les travailleurs sont livrés à eux-mêmes, et la menace du chômage attise la concurrence des uns contre les autres.

On assiste à deux mouvements simultanés de décollectivisation et de réindividualisation, phénomène que les enquêtes sociologiques sur le travail montrent clairement. Il existe à ce sujet un très bon livre de Stéphane Beaud et Michel Pialoux, intitulé *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, basé sur une étude poursuivie pendant près de vingt ans. Ces dynamiques nouvelles produisent un éclatement de la classe ouvrière, qui induit des effets politiques et sociaux importants, sur lesquels on pourra éventuellement revenir.

Anne Chevrel. On pourrait aussi évoquer des effets sur la famille. Cette décollectivisation a-t-elle eu des effets directs sur le fonctionnement de la famille ?

Claude Martin. C'est à ce niveau de l'analyse que l'opposition Trente Glorieuses/Trente Piteuses révèle sa pertinence. Elle rend compte de ce qui a été vertueux dans cette transformation, mais aussi de ses effets pervers. À partir des années 1970, les individus sont reconnus en tant que tels dans la sphère familiale. L'évolution du rôle des femmes dans les familles est l'un des moteurs de ce processus. Le modèle familial qui prévalait durant la période de la croissance — on a un peu trop souvent tendance à l'oublier — reposait sur un contrat profondément inégalitaire entre les genres. La salarisation des femmes a constitué un moteur d'émancipation incontestable. Norbert Elias considérait qu'il fallait envisager ces transformations dans des cycles très longs, tenir compte du fait que la vie de la famille n'est absolument pas isolable de l'évolution globale de la civilisation. Il affirmait même que, à certains égards, la mise au travail des femmes, dans le cadre de la production industrielle de l'armement, a produit un début de transformation de la condition sociale féminine. Cette salarisation n'est pas uniquement une conquête des femmes, qui correspondrait à une demande, de leur part, de travail, de statut. Pourtant, elle a aussi induit par la suite des effets plus vertueux, comme par exemple l'accès à une citoyenneté sociale, à des droits propres en matière de protection sociale — elles devaient auparavant se contenter de droits dérivés de leur conjoint, de leur époux artisan, commerçant, agriculteur ou autre.

La reconnaissance des individus au sein de la famille constitue une véritable mutation. Le lien entre nos deux sphères d'analyse que sont le travail et la vie familiale est évident, sachant que le travail influence davantage la famille que l'inverse. Un certain nombre d'indicateurs sont aujourd'hui beaucoup plus perceptibles, parmi lesquels, par exemple l'influence du chômage sur le divorce. Il existe d'autres indicateurs que nous fournissent notamment les politiques de conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle. Parmi les préoccupations du Bureau des Temps, on retrouve ces tentatives de conciliation, parfois menées de façon hypocrite, à la française, car pensées principalement à l'intention des femmes : il

s'agit d'assurer la compatibilité entre leur activité salariée et leurs charges d'aidantes, de soignantes, de *carer*. Alors que, en réalité, concilier activité professionnelle et vie familiale concerne les deux sexes. Néanmoins, cela montre que le monde politique a compris la nécessité de répondre à cette exigence de penser le lien entre le travail et le reste de l'existence, en particulier la charge d'autrui, le souci de l'autre.

Anne Chevrel. On perçoit bien le lien entre les deux sphères. Je voudrais que l'on revienne sur une notion qui me semble intéressante et qu'on retrouve dans vos écrits : la notion de support. Vous expliquez que le support, et notamment la protection sociale, a beaucoup évolué au cours des quarante dernières années.

Robert Castel. Je dirai que c'est terrible d'être uniquement un individu. L'Histoire le montre. Les vagabonds, au cours de la période pré-industrielle, ont été de purs individus, d'ailleurs les seuls dans la société de l'époque. Ils étaient sans attaches, en errance. Leur destin a, le plus souvent, été tragique : ils ont, très souvent, fini pendus ou marqués au fer, envoyés aux galères. De même, le fameux prolétaire des débuts de l'industrialisation, tel que Marx l'a décrit, est un individu seul, sans support. C'est ce qui me fait dire, et avec beaucoup de conviction, que, pour être un véritable individu, il faut être « supporté ». Historiquement, la propriété a constitué un support substantiel pour l'individu, offrant protection en cas de maladie ou d'accident. La propriété a sans doute été le premier support de l'individu. Quant aux non-propriétaires, en particulier ceux qui ne possèdent que leur force de travail pour survivre, qui vivent à la journée, à la merci du moindre aléa, ils ne sont rien d'un point de vue social. Je brosse un tableau à grands traits, je suis donc évidemment un peu caricatural. Mais l'histoire sociale montre qu'ils ont pu s'émanciper de cette condition lorsqu'ils sont devenus détenteurs de droits, de droits sociaux notamment.

Prenons un exemple : avant le droit à la retraite, la situation du travailleur âgé, qui ne peut plus exercer son activité, est proprement épouvantable. Il risquait d'aller croupir à l'asile des indigents, à moins éventuellement d'être pris en charge par ses enfants, quand c'était possible, qui parfois le lui faisaient payer à leur manière. Avec le droit à la retraite, ce même individu ne vit pas dans l'opulence, certes, mais il bénéficie d'un minimum de ressources qui l'aident à continuer à participer à la vie sociale, même très modestement. Il en a inconditionnellement le droit. Cela ne dépend pas de la charité ecclésiastique ou philanthropique, ou du bon vouloir de ses enfants. Ce droit à la retraite est un exemple de cet édifice de droits sociaux qui ont constitué une propriété sociale — qu'on pourrait aussi désigner par l'expression « citoyenneté sociale » —, qui a permis à ces malheureux, ces miséreux, d'être rapatriés au sein de la société et de devenir des citoyens à part entière. A contrario, un prolétaire des débuts de l'industrialisation, y compris après que le suffrage universel a été institué en 1848, n'était rien, socialement.

Anne Chevrel. Considérez-vous que, durant ces quarante dernières années, ces droits ont été remis en cause ou, au contraire, qu'ils ont été confortés ?

Robert Castel. Il faut éviter de tenir des discours catastrophistes. Par exemple, la Sécurité sociale existe encore dans la France d'aujourd'hui, même si elle est rognée — certains diront : en voie d'être laminée. Il existe un mouvement, qu'on désigne par le terme de néo-libéralisme, qui est l'expression de dynamiques économiques redoutables, qui agissent au niveau mondial et qui considèrent que les droits sociaux sont gênants, car ils sont coûteux — les comptes de la Sécurité sociale accusent un déficit chronique. Ils seraient également néfastes parce qu'ils nuiraient au développement économique, qui devrait être exclusivement gouverné par la loi du profit. C'est pour cette raison que je considère la conjoncture actuelle comme très délicate. Encore une fois, ces droits n'ont pas été supprimés, mais des dynamiques puissantes vont dans le sens de leur érosion, voire de leur suppression, si on leur laisse le champ libre.

Anne Chevrel. Ces droits constituent donc un support pour l'individu. J'aimerais savoir comment cette notion de support se traduit au niveau de la famille. Et quelles en sont les évolutions récentes ?

Claude Martin. Nous avons utilisé une expression en forme de jeu de mots, de clin d'œil. On a parlé de « protection rapprochée » pour évoquer la protection contre les risques de l'existence assurée par les proches. Le fait ou non d'avoir des proches constitue une singulière différence entre les individus. L'absence de liens familiaux produit des individus par défaut, comme l'indiquait à l'instant Robert Castel. L'idée s'est répandue que les liens sociaux primaires de la parenté, les liens communautaires, se défont ou sont ébranlés par un individualisme forcené qui nous conduirait à abandonner nos plus proches. Je me souviens des commentaires des médias lors de la canicule de 2003, qui, après avoir constaté qu'il y avait eu cet été-là 15 000 morts de plus que les années précédentes, se sont focalisés sur un prétendu abandon par les familles de leurs proches âgés. En réalité, les proches continuent de se protéger mutuellement : c'est un invariant.

Certes, cette protection est largement insuffisante, mais elle est surtout profondément inégalitaire : tout le monde ne peut pas compter sur des proches, et puis leur niveau de ressources varie beaucoup. Néanmoins, on a pris conscience, ces dernières années, de l'importance de cette protection par les proches. Robert Castel l'avait soulignée, au début des années 1990, quand il évoquait la désaffiliation, quand il décrivait ce qui se tramait dans le monde du travail, d'une part, et la déconstruction des liens sociaux, des liens primaires, d'autre part : les deux processus se renforçant en quelque sorte pour produire des individus désaffiliés, à la fois isolés, sans proches, et n'étant plus protégé par le travail.

Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a deux façons d'être vulnérable : sur le plan économique d'abord, quand on ne perçoit pas les ressources qui nous permettent de subvenir à nos besoins, ou quand on ne peut plus prétendre aux allocations de remplacement prévues par le système de protection sociale ; sur le plan

relationnel ensuite, quand on est isolé, ou inutile au monde — la figure emblématique de cette disgrâce étant l'homme de la rue.

Anne Chevrel. « Inutile au monde », l'expression est sans concession.

Claude Martin. Elle correspond, au cours de l'Histoire, à un personnage complètement désaffilié, qui n'a plus de proches, qui n'existe pour personne et qui ne peut compter sur personne. Cette figure illustre les deux manières possibles d'être vulnérable. Elle permet aussi d'établir un lien avec la notion de support, à laquelle Robert Castel vient de se référer. Peu à peu, on a fini par créer de la propriété sociale par le travail, qui confère un statut. Un dispositif a été mis en œuvre pour garantir la ressource, pour remplacer le salaire en cas d'incapacité (maladie, grossesse, vieillesse).

Parallèlement, il y a la protection assurée par les proches. Nous sommes aujourd'hui conscients de son existence, mais aussi de son caractère irremplaçable. Cette forme de travail gratuit n'est pas substituable. Ce constat nous renvoie à la thématique des liens sociaux. On est d'autant plus vulnérable qu'on n'a pas de liens. Aujourd'hui, l'obsession du lien social va jusqu'à vouloir fabriquer du lien, c'est-à-dire créer des formes d'obligations mutuelles, de sollicitude pour autrui, inciter au souci de l'autre, de façon à ne pas être contraint de devoir remplacer ce travail gratuit. C'est un enjeu que connaissent bien les organismes chargés de la protection sociale. La durée moyenne des séjours à l'hôpital est raccourcie. Les patients sont, dès que possible, renvoyés chez eux, et une partie des soins, y compris très techniques, leur est prodiguée par des proches.

On ne peut pas remplacer la prise en charge d'un nourrisson par ses propres parents ni les soins apportés par une fille, une belle-fille ou un fils, à un parent âgé, devenu dépendant. Lorsqu'on envisage le coût de cette protection rapprochée, dès qu'on commence à l'évaluer en termes monétaires, on se rend compte que les moyens qu'il faudrait consacrer pour remplacer ce travail dit gratuit sont exorbitants. Ce qui inquiète les pouvoirs publics.

Si l'on raisonne comme un banquier, on dira qu'il suffit, pour combattre les déficits, de transférer la charge publique vers le privé, c'est-à-dire vers les familles. C'est d'ailleurs ainsi qu'a procédé le gouvernement néolibéral de Madame Thatcher. Tous ceux qui étaient considérés comme handicapés, comme fous, bref les plus vulnérables, ont été renvoyés vers leurs proches. Mais les coupes budgétaires ont entraîné un épuisement de la ressource. Autrement dit, les proches n'ont pas pu faire face, précisément parce que leurs ressources — en temps, en argent — étaient insuffisantes. Ce qui montre qu'il faut tendre vers un équilibre, qui se cherche, entre les différentes formes de supports. Les deux types de supports — protection sociale et soins assurés par les proches — doivent mutuellement s'épauler. La sphère publique ne peut pas tout prendre en charge. Mais, de toute évidence, les coupes draconiennes dans les dépenses publiques entraînent un épuisement de l'autre pilier de cette protection que sont les proches.

Anne Chevrel. Nous percevons très bien le problème des inégalités à travers ce que vous nous décrivez. Plus précisément, les évolutions en cours touchent-elles de la même manière les différentes classes sociales ? Et s'imposent-elles aux hommes comme aux femmes avec la même acuité ?

Robert Castel. Dans une large mesure, les transformations à l'œuvre revêtent un caractère global, c'est-à-dire qu'elles affectent la société dans son ensemble. Elles touchent les différentes catégories sociales, et concernent les hommes comme les femmes. Mais différemment, justement parce que notre société est différenciée. La mise en concurrence généralisée produit des gagnants et des perdants : elle a un effet clivant sur la société. Et de fait, le plus souvent, les riches deviennent plus riches encore, voire scandaleusement riches. Inversement, il y a des victimes : ceux qui décrochent, les laissés-pour-compte, qui se trouvent majoritairement au bas de l'échelle sociale, les précaires, les pauvres.

Pourtant, il faut bien se rendre compte que les choses sont plus complexes que ce premier constat ne le laisserait supposer. Par exemple, la précarité n'est pas réservée aux catégories sociales les moins privilégiées, même si ces dernières sont statistiquement les plus concernées. Des cadres aussi décrochent, et de nombreux jeunes très diplômés ne parviennent pas trouver un emploi. La précarité touche de façon transversale l'ensemble de la société, y compris une partie des classes moyennes. On dit même qu'on peut ruiner un banquier — en général, ils se rattrapent, et il ne faut pas trop pleurer sur leur sort.

Les répercussions de ces déséquilibres frappent tous les secteurs de la vie sociale. Et je pense que cela signifie aussi que, contrairement à un discours certes aujourd'hui moins en vogue qu'il ne le fut à une époque où d'aucuns affirmaient que notre société serait de plus en plus apaisée, que la classe ouvrière s'embourgeoierait, qu'une grosse classe moyenne se développerait, notre société demeure excessivement conflictuelle. De nombreux antagonismes opposent les différents groupes sociaux, y compris ceux qui se sentent les plus menacés d'entre eux. On n'a pas ici le temps de mener ces analyses à leur terme. Mais je pense que les évolutions récentes dans le monde du travail ont des conséquences profondes en terme de cohésion sociale.

Parmi ceux qui vivent dans la précarité, dans l'incertitude du lendemain, il y a très peu de solidarité. Ces catégories sociales ne constituent pas encore — ça changera peut-être — l'équivalent de ce que fut la classe ouvrière, qui en son temps fédérait les couches sociales les moins favorisées. Vous connaissez ce discours consistant à s'attaquer à son voisin, précaire ou chômeur, en le désignant comme bouc émissaire : ces étrangers, ces immigrés qui viendraient voler leur travail aux Français de souche. Il faut le combattre, sans doute, mais aussi le prendre au sérieux car il est révélateur de cette conflictualité sociale qui, me semble-t-il, caractérise fondamentalement la conjoncture actuelle. C'est aussi un des effets de la décollectivisation que j'ai évoquée tout à l'heure.

Anne Chevrel. Vous m'avez répondu par une analyse en termes de classes sociales. J'aimerais aussi qu'on aborde la question sous l'angle du genre. Claude Martin, est-ce qu'on peut, dans cette perspective, identifier des différences entre les hommes et les femmes ?

Claude Martin. Un mot résume à lui seul l'ensemble de nos réflexions : « inégalité ». Parce que les inégalités sont transversales. Autrement dit, ce sont d'abord des inégalités de classes, qui perdurent et sont accentuées. Et le combat consiste à montrer le gain qu'il y a à tendre vers un minimum de bien-être collectif, pour générer du bien-être individuel. Le bonheur individuel n'existe pas ; une élévation globale est nécessaire. Et puis il y a les inégalités de genre. Quand on étudie les effets du chômage au sein des ménages, on se confronte au problème des inégalités de genre.

Ce qui caractérise la situation actuelle, c'est qu'on a une conscience très aiguë de ces inégalités. C'est à la fois nouveau et très positif. Et cela montre à quel point ces inégalités sont perçues comme inacceptables, qu'on les considère en termes de classes ou en termes de genre. Depuis un certain nombre d'années, les analyses les plus fécondes sont redevables aux chercheurs qui s'appuient sur des études en termes de genre pour rendre compte des évolutions de la protection sociale.

D'une certaine façon, si l'on aborde l'analyse des effets de la protection sociale sous l'angle des classes sociales, on entend montrer sa capacité à éviter que les individus soient réduits à de simples marchandises, autrement dit à leur seule force de travail. Et la démarchandisation est l'aspect vertueux supposé de la protection sociale. Les chercheurs qui abordent la question sous l'angle du genre avancent que, pour être démarchandisé au niveau de sa force de travail, il faut au préalable avoir subi une marchandisation. Or le travail gratuit des femmes n'est pas encore marchandisé. L'enjeu serait donc de défamilialiser ce travail de soins, de *care*, qu'assurent les femmes, pour faire en sorte qu'elles puissent accéder au monde du travail, et donc être marchandisées. Quoi qu'il en soit, ces différentes démarches montrent que la question du genre est un levier extrêmement puissant pour réfléchir à la protection sociale.

Il en va de même pour les inégalités intergénérationnelles. Les destins des générations successives ne sont pas du tout semblables. Je suis père de deux garçons, l'un né en 1989 et l'autre en 1994. Je constate que les générations nées après les années 1980 n'ont globalement pas les mêmes perspectives économiques, d'insertion sociale et professionnelle, que la génération de leurs parents. La reproduction sociale n'est plus garantie. Certains vont jusqu'à interpréter ces inégalités intergénérationnelles comme une guerre des générations. Aux États-Unis, des chercheurs comptabilisent les dépenses sociales destinées aux plus âgés, à ceux qui ont réussi à tirer parti de la période de croissance, les opposant à l'absence ou au sous-investissement dans la jeunesse. La thématique est donc tout à fait contemporaine.

Aujourd'hui, en France, on nous dit que « le changement, c'est maintenant ». Si c'est le cas, il faut procéder à des arbitrages politiques en faveur de la jeunesse. Notamment parce que ces choix traduisent une « stratégie d'investissement social » — j'utilise cette formulation d'économiste, de banquier, même si

je ne l'apprécie pas beaucoup. Autrefois, on parlait plutôt d'« investissement dans le capital humain ». Les historiens de la protection sociale et les militants de la Sécu n'ignorent pas ce que signifie cette dernière expression. D'une certaine façon, on redécouvre ces problématiques aujourd'hui. Et on se rend compte que, pour mesurer la réussite de la protection sociale, pour en évaluer les effets, il faut attendre vingt ans, c'est-à-dire le temps qu'une génération parvienne à l'âge adulte.

Investir dans la jeunesse permet d'éviter bien des trajectoires cassées, qui produisent des adultes brisés. Si on ne le fait pas, on alimente le paradoxe : aujourd'hui, on n'a de cesse de dénoncer l'assistanat et, en même temps, on délaisse la génération émergente. Ce faisant, on actionne la machine à fabriquer des individus qui parviennent à l'âge adulte sans destin social, à qui on attribuera plus tard la responsabilité de leur échec. Mais on récoltera tout simplement le fruit de ce qu'on aura semé.

Anne Chevrel. Considérez-vous que cet investissement dans la jeunesse est aujourd'hui négligé ?

Claude Martin. Oui, très largement... Cela dit, toutes choses égales par ailleurs, la situation de l'Hexagone en la matière n'est certainement pas la pire. Il faut éviter de dramatiser les commentaires concernant le cas français. Néanmoins, il faut aussi signaler que les pays scandinaves, par exemple, ont incontestablement réussi plus tôt et plus rapidement un investissement dans leur jeunesse. Ces pays ont impulsé des politiques volontaristes à l'intention de leur jeunesse, liées d'ailleurs à une approche beaucoup plus individualisée du droit social.

Ce qui permet de pointer les limites d'une familialisation de la protection sociale. En France, le système social, fiscal, est familialisé, l'unité de compte est le ménage. Et les gouvernants ont longtemps hésité sur la conduite à tenir : faut-il aider les parents pour qu'ils soutiennent leurs propres enfants, ce qui a pour effet un prolongement des soutiens pour les parents de jeunes adultes — des jeunes qui bénéficient de l'autonomie de décision, mais pas de l'indépendance financière —, ou au contraire privilégier une politique d'investissement dans la jeunesse en lui accordant des droits propres. Je pense que nous payons aujourd'hui les conséquences des hésitations autour de cet arbitrage.

Anne Chevrel. Robert Castel, quel regard portez-vous sur les inégalités entre générations ?

Robert Castel. Je suis tout à fait d'accord avec les propos que vient de tenir Claude Martin. La crise est globale. Elle affecte les différentes catégories sociales, et elle menace les différentes tranches d'âge, les jeunes comme les vieux. Néanmoins, les jeunes sont les plus affectés parce qu'ils sont en première ligne pour subir les changements actuels. J'insiste sur l'importance de la précarité, qui se répartit très inégalement selon les tranches d'âge.

Si l'on considère l'emploi aujourd'hui en France en termes de stocks, pour reprendre le jargon des économistes, on constate que les emplois stables, à durée indéterminée, sont encore majoritaires. Mais si l'on envisage la question en termes de flux, c'est-à-dire en se focalisant sur les arrivées sur le marché du travail, situation qui concerne essentiellement les jeunes, c'est le contraire. 73 % des jeunes abordent le marché du travail par ces formes dites atypiques d'emploi (CDD, intérim), et pour beaucoup d'entre eux cette situation dure, sans qu'elle débouche sur un emploi durable.

On pourrait ajouter que les jeunes sont sans doute les moins bien protégés. Jusqu'à présent, comme vous le savez, ils n'avaient pas droit au RMI avant l'âge de 25 ans, sauf s'ils étaient chargés de famille. Quant aux mesures spécifiques, de type contrats aidés, mises en place à leur intention, elles ne durent que six mois ou un an et ne débouchent que très rarement sur des emplois durables.

Je ne voudrais pas donner l'impression que je fais de la propagande pour notre nouveau président de la République. Néanmoins, je considère que sa volonté d'accorder la priorité à la jeunesse, de miser sur la formation, est tout à fait pertinente. C'est un investissement pour l'avenir. C'est aussi une tentative pour maîtriser le temps.

Anne Chevrel. Nous allons, nous aussi, essayer de maîtriser le temps... Nous pourrions continuer encore longtemps nos échanges. Beaucoup de questions restent en suspens. J'invite le public à nous faire part de ses remarques et à interroger nos intervenants.

DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Monsieur 1. Je voudrais revenir sur une notion que M. Martin a abordée. Il s'agit de la vulnérabilité économique, d'abord, et de la vulnérabilité relationnelle, ensuite. J'ai cru comprendre que, selon vous, on ne peut pas faire grand-chose pour y remédier, et cela m'a quelque peu chagriné. Le politique ne doit-il pas, justement, être un incitateur, promouvoir des améliorations, pour combattre la vulnérabilité relationnelle ? Je pense notamment à des exemples très concrets concernant la politique du logement. N'y aurait-il pas un vrai effort à mener pour concevoir un type d'habitat favorisant les liens intergénérationnels, en rapprochant des personnes qui se retrouvent seules, les retraités d'un côté et les étudiants de l'autre ?

Claude Martin. Je me suis mal fait comprendre si vous pensez que j'ai proposé un diagnostic d'impuissance. J'ai simplement tenté d'expliquer qu'on a réalisé avec retard l'importance de la contribution sociale de la protection rapprochée. Alors que, sur le long terme, l'invariant penche plutôt du côté de cette protection rapprochée. D'ailleurs, tout au long de la période pré-industrielle, les proches —

c'est-à-dire la famille, d'abord, et aussi la communauté rurale — constituaient le seul recours face aux risques de l'existence, qu'il s'agisse des calamités, des épidémies, etc.

Nous avons été un peu vite en besogne en dénonçant un individualisme forcené virant à un désintéret pur et simple des uns envers les autres. Les résultats des études sur les relations parents-enfants, ascendantes ou descendantes, montrent qu'elles perdurent, malgré l'individualisme triomphant, qui par ailleurs couronne la réussite de l'individu. On a donc pris conscience de cette contribution de la protection par les proches et, dans le même temps, de son caractère irremplaçable : ces liens socioprimaires ne sont pas substituables. Il faut plutôt essayer d'articuler les différents types de protection.

Il y a bien deux manières d'être vulnérable : économiquement et aussi, éventuellement, relationnellement. Parmi les situations de solitude qui ont fait l'objet d'alertes auprès des services sociaux, il y a eu l'émergence, au début des années 1970, du phénomène des mères seules. Une allocation pour mères seules a été instituée, presque aussitôt rebaptisée, durant le débat parlementaire, « allocation de parent isolé ». Le vote de la loi sur l'interruption de grossesse était récent. Elle entendait lutter contre les pratiques abortives clandestines et l'abandon de nourrissons. Il fallait donc garantir un minimum social pour qu'une mère seule puisse s'occuper de son enfant. Des études réfléchissaient à un salaire par foyer, pensé principalement pour des jeunes mères d'enfants en bas âge : tel était le profil visé au départ, au début des années 1970.

En résumé, on a désormais une conscience aiguë qu'il existe bien deux types de vulnérabilité : économique et relationnelle. D'où la thématique, en vogue aujourd'hui, des liens sociaux. Voilà pour la teneur de mes propos. Je ne dresse pas du tout un constat d'impuissance. A contrario, si l'on n'encourage pas les individus à se soutenir mutuellement, les effets peuvent être très négatifs. On ne peut pas se permettre de limiter les droits sociaux au prétexte que la protection sociale serait l'affaire des proches.

Certes, chacun doit se soucier de ceux qui éprouvent des difficultés, de ceux qui ne sont pas performants, qui sont incapables de subvenir seuls à leurs besoins. Mais il faut éviter l'épuisement de la ressource privée. C'est pour cette raison d'ailleurs que je considère que les intervenants dans ce débat sont souvent amnésiques. Ainsi, par exemple, les analyses du New Deal de Roosevelt évoquant une « *caring society* » ont été largement oubliées. Vous vous souvenez comme moi sans doute des commentaires qui ont accompagné les tentatives de Mme Aubry, contestée sur sa gauche comme sur sa droite, pour promouvoir une société du *care*. C'est oublier un peu vite que, derrière cette théorie du *care*, on retrouve la question de la vulnérabilité. Dans le type de société que défendait Roosevelt, l'État assume sa part de soutien.

Monsieur 2. Trois remarques. Premièrement, j'observe que vous n'avez pas du tout fait allusion à Mai-68. Alors, faut-il considérer que ces événements, qui ont constitué un bouleversement social et sociétal de grande ampleur, sont déjà de l'histoire ancienne et que nous vivons aujourd'hui dans un monde nouveau ?

Deuxièmement, je reviens sur des propos de M. Castel : il a parlé de syndicats puissants. Je pense que cela vaut uniquement pour le secteur public. Ce n'est pas le cas dans le secteur privé. Et le paradoxe que je relève est que, dans le secteur public, les emplois sont plus protégés, et les syndicats plus puissants. Dans les secteurs qui emploient le plus de précaires, la reconnaissance de ce type de collectif, qui permettrait de mieux défendre les droits des salariés, fait souvent défaut. Qu'en pensez-vous?

Ma troisième observation concerne heureusement une minorité d'individus. Quand j'entends des chômeurs, des jeunes en particulier, dire qu'ils préfèrent bénéficier des allocations chômage pendant un certain temps plutôt que reprendre un boulot, et ce en invoquant des droits... Je pense, comme vous, que la protection sociale est une avancée, mais j'estime néanmoins qu'un excès de protection entraîne des comportements abusifs.

Robert Castel. Je n'ai pas parlé de 1968 pour éviter de prendre la pose de l'ancien combattant. Effectivement, j'ai participé à ces événements. Néanmoins, même si je pense qu'il ne faut pas en sous-estimer l'importance, j'estime aussi que la conjoncture actuelle est très différente de celle qui prévalait alors. Mai-68 a ponctué une période de relative opulence. Dans une certaine mesure — je vais peut-être en choquer quelques-uns —, je considère que Mai-68 a aussi été une révolte de nantis, menée par des individus qui avaient relativement facilement accédé à la société de consommation et qui, désormais, pensaient comme des contraintes les modes de régulation collective. Ils se sont révoltés — je pense plus particulièrement aux étudiants — contre ce système garantissant les conditions et le support de leur indépendance. Cela dit, je n'entends pas sous-estimer les conséquences de ces événements, importantes, en particulier au niveau culturel (accélération par exemple de ce qu'on a appelé la révolution sexuelle). Mais, je pense que la conjoncture actuelle est très différente. On est retombés de cette période ascendante, dont Mai-68 a en quelque sorte constitué le bouquet. Les contraintes sociales que nous subissons actuellement, les craintes que nous nourrissons, sont très différentes. Évidemment, je résume ma pensée : tout cela pourrait être davantage argumenté.

Juste un mot sur la puissance des syndicats. J'ai employé cette expression un peu rapidement, n'ayant pas le temps d'entrer dans les détails. Je l'ai utilisée à propos de cette phase du capitalisme industriel où le rôle des syndicats, relativement puissants, a été essentiel pour la mise en place de notre système de protection sociale (droit du travail). On ne leur doit pas tout. Il a fallu des conflits, des compromis, des négociations collectives. Cependant le rôle joué par les syndicats, en particulier ceux de la grande industrie, comme Renault par exemple, s'est avéré essentiel en termes de conquêtes sociales. Pour revenir à la situation actuelle, un constat s'impose, celui de la faiblesse des syndicats. Moins de 10 % — 8 %, il me semble — de la population active est syndiquée. La proportion est moindre encore dans le secteur privé. De mon point de vue, c'est évidemment plus que fâcheux. Je plaide pour une condition salariale forte. Et la quasi-absence de forces de mobilisation collective ne me rend pas optimiste. Certes, il y a des

signes, des esquisses, dans un certain nombre de directions. Mais rien n'a remplacé le rôle qu'ont tenu les syndicats au sein de la société industrielle.

Monsieur 3. Ne pensez-vous pas que la société d'aujourd'hui, dans une certaine mesure, révèle la vraie nature de l'individu ? En effet, tout individu socialement intégré, bénéficiant d'un revenu fixe, peut subvenir à ses besoins de façon autonome, sans même se soucier du sort de ses proches. Par ailleurs, la part d'individus démunis progresse, dans une société qui n'a jamais autant proposé de structures sociales. A contrario, autrefois, pour survivre, l'individu devait nécessairement intégrer la communauté, donc entretenir un lien obligé avec le groupe. D'où ma question : le lien social est-t-il d'abord un lien obligé, avant d'être voulu ?

Claude Martin. Je laisserais bien à Robert Castel le soin de répondre, mais j'aimerais d'abord formuler une remarque. Je pense que ce type de raisonnement va dans le sens de la lutte contre les effets négatifs de l'individualisation, mais c'est aussi un des arguments qu'évoquent ceux qui pensent que ce n'est pas le rôle de l'État de se substituer aux proches. Les néo-conservateurs aux États-Unis, ont estimé que, précisément, il existe un phénomène de vases communicants : toute intervention excessive de l'État générerait un effritement des liens primaires et des supports entre proches.

« *Back to basics* », disaient les néo-conservateurs. Selon eux, il faut rendre à la famille sa vraie vocation, il faut renforcer — au sens de « forcer » — ces liens sociaux primaires, en réduisant l'intervention de l'État. En réalité, il existe au moins autant d'arguments qui plaident en faveur d'une nécessaire complémentarité des aides et qui remettent en cause la thèse des vases communicants. Ce n'est pas en renvoyant la responsabilité des siens, par l'obligation, aux proches, qu'on résoudra les problèmes. On ne refabriquera pas du lien social en coupant les vivres.

De même, pour certains analystes, il faut durcir l'obligation alimentaire pour garantir les soutiens réciproques entre générations. Mais ce type de proposition est le plus souvent démenti par la réalité. Je n'adhère pas à cette vision très « intérêtiste » des liens sociaux. Je n'en ai pas non plus une vision irénique. Mais ce n'est pas uniquement l'obligation qui crée le lien. Il faut au contraire soutenir le tissu solidaire entre les proches, voire éventuellement l'étendre, faire en sorte qu'il soit suffisamment solide.

Selon certains, se décentrer de soi pour se préoccuper d'autrui aide à se sentir mieux. Autrement dit, privilégier autrui plutôt que sa propre personne peut générer du bien-être. Voilà une proposition qui va à l'encontre de l'idée que les liens sociaux relèvent de la seule obligation. Cela ne signifie pas que je plaide pour l'absence d'obligation. Mais il faut pour le moins éviter de prétendre que les mécanismes sociaux seraient à ce point interreliés qu'il suffit d'en enlever un pour pousser à l'existence de l'autre.

Madame I. Vous avez soutenu, l'un comme l'autre, qu'on assiste depuis une quarantaine d'années à une précarisation de la société, peut-être encore accentuée plus récemment. Cependant, on peut aussi décaler la perspective et, par exemple, comparer la situation actuelle à celle qui prévalait au cours de la première moitié du XX^e siècle. Vous avez évoqué la condition de ces personnes qui vivaient à la journée. En effet, le nombre de journaliers, en particulier dans le monde rural, était très important. Les abandons d'enfants étaient très fréquents : on les estime à plusieurs centaines de milliers durant la première moitié du XX^e siècle. Est-ce que justement le fait d'avoir vécu des années dites glorieuses ne rend pas plus insupportable la précarité qui sévit aujourd'hui ? Et la considérer comme inacceptable donne envie de la combattre, ce qui constitue, du coup, un facteur d'espoir pour l'avenir.

Robert Castel. Vos propos sont très intéressants. Il faut effectivement distinguer la précarité qui prévalait avant l'institution des protections de celle qui sévit aujourd'hui. Durant la première moitié du XX^e siècle — on pourrait même remonter plus loin dans le temps —, la précarité et, plus généralement, la pauvreté, la misère, ont été des phénomènes largement répandus, affectant une majorité de la population. Un consensus se dégage parmi les historiens pour affirmer que, au sein de la société pré-industrielle, jusqu'au XVIII^e siècle au moins, une bonne moitié de la population européenne était pauvre. Et puis, une dynamique a été enclenchée, qui a permis de combattre et de résorber en grande partie la pauvreté. Au début des années 1970, la situation n'était certes pas paradisiaque. Des poches de pauvreté, des zones en marge de la vie sociale (qu'on a appelées le quart monde) subsistaient. Néanmoins, à cette époque, on pensait qu'il s'agissait de résidus en voie de résorption, grâce au progrès économique et social, qu'on imaginait continu.

Mais cela a été démenti par les faits. La dynamique s'est inversée, et nous connaissons aujourd'hui une précarité *d'après les protections*, vécue très différemment, certainement plus difficilement. Dans une société où la moitié de la population était pauvre, ce destin était accueilli avec fatalisme, voire pensé comme correspondant à la volonté divine. Mais dans notre société, relativement riche, où la pauvreté concerne une minorité, non seulement cet état est plus difficile à vivre, mais en outre il est stigmatisé. Les pauvres y sont régulièrement taxés de fainéants, ou d'alcooliques... Voyez, par exemple, les discours méprisants — à mon avis scandaleux — de plus en plus répandus à l'égard des assistés, assimilés à de misérables parasites qui prospéreraient aux dépens d'« une France qui se lève tôt ». On a même pu entendre un ministre de l'ancienne majorité parler du « cancer de l'assistance ».

Anne Chevrel. Peut-on rapprocher cette précarisation d'une notion utilisée aujourd'hui, celle de déclassement, en référence justement à ces années fastes, dites glorieuses ?

Robert Castel. Effectivement, ce déclassement existe. Pour faire vite, disons que la période précédente a été marquée par ce que les sociologues appellent la « mobilité ascendante », dont nous sommes par ailleurs, Claude et moi, des représentants : nous ne descendons pas de riches familles bourgeoises installées depuis des siècles. Pour ma part, je suis issu d'une famille de petits employés bretons, qui n'étaient certainement pas riches. Le phénomène de mobilité ascendante a joué en notre faveur. Actuellement, le processus inverse dominerait. Non seulement la mobilité ascendante se fait plus rare, mais la peur de la mobilité descendante s'impose aujourd'hui, souvent au-delà de sa réalité.

Il faut éviter les discours catastrophistes. La France est une nation encore très protégée. Pourtant, beaucoup d'entre nous perçoivent bien que les protections sont fragiles, menacées, et ils craignent leur disparition. Cette appréhension est symptomatique de la conjoncture actuelle, davantage que la pauvreté absolue — même si cette dernière existe encore. Néanmoins, il y a de plus en plus de personnes, qui sont pour l'instant épargnées, mais qui craignent la pauvreté ou la précarité. Finalement, ce sont aussi ces deux manières de penser le temps : optimiste — demain sera meilleur qu'aujourd'hui — ou pessimiste, qui nous distinguent.

Monsieur 4. J'aurais aimé entendre votre opinion à propos des personnes âgées et du cinquième risque, celui de la dépendance, monsieur Castel.

Robert Castel. Cela m'intéresserait, qu'on prenne en charge la dépendance de façon efficace, parce je risque d'être concerné dans peu de temps... Mais je pense qu'on n'en prend pas vraiment le chemin. L'ancien président de la République avait fait de la dépendance une priorité. J'avais d'ailleurs été sollicité par François Ewald pour participer à une réflexion collective sur ce sujet. Cela n'a pas abouti.

La dépendance est effectivement un risque qui s'ajoute à ceux déjà reconnus par le système de protection sociale. Il me semble que la solution adéquate serait une mutualisation du risque de la dépendance, d'autant qu'il va toucher, avec l'allongement de la durée de la vie, un nombre croissant de personnes. Ce serait reconnaître que les vieux sont des citoyens à part entière, et tenir compte du fait que, durant leur vie active, ils ont été utiles à la société. On ne peut quand même pas faire un tri entre les vieux, en jetant les pauvres à la poubelle, c'est-à-dire en les reléguant dans des institutions immondes, et en réservant à ceux qui auront payé leur assurance une prise en charge digne de ce nom.

Pour résumer, le problème est sérieux : il va concerner de plus en plus de personnes. Je pense que la solution passe par une mutualisation de ce risque — comme cela a été le cas pour le risque accident ou le risque maladie. Mais aussi, il faut être réaliste et admettre que cette prise en charge publique de la dépendance coûterait relativement cher. Il faut donc procéder à des choix politiques dans un contexte économique qui n'est pas très favorable.

Conclusion. Anne Chevrel. Merci. On va clore nos échanges sur cette parole, sur la nécessité des choix politiques. L'ensemble de vos explications constituent d'ailleurs des éléments susceptibles d'alimenter ces choix politiques.

Je vous donne rendez-vous pour la suite de ce cycle de conférences. La prochaine rencontre aura lieu le 10 octobre, avec pour invité Antoine Garapon, magistrat, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, et animateur de l'émission *Le Bien Commun* sur France Culture, qui nous entretiendra d'une justice en temps réel. Une dernière rencontre est prévue pour le 8 novembre, avec le sociologue et écrivain Frédéric Lenoir, rédacteur en chef du *Monde des Religions*, également animateur d'une émission sur France Culture, qui évoquera le temps de la spiritualité. Je vous souhaite une excellente fin de soirée. Au revoir.

X X X